



**VISITEZ LE SITE WEB DU RÉGIME DE RENTES
DU MOUVEMENT DESJARDINS : www.rcd.dgp.com**

Comité de retraite du Mouvement Desjardins

Siège social :

Fédération des caisses Desjardins du Québec

95, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6P6

Adresse électronique : crmd@desjardins.com

L'intérieur de ce rapport est imprimé sur du papier fait de fibres recyclées.

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2011	1
MESSAGE DU PRÉSIDENT	2
REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DU RÉGIME	3
INVESTISSEMENT GUIDÉ PAR LE PASSIF	7
PROFIL DE RISQUE INTÉGRÉ DU RÉGIME	7
PRINCIPALES INITIATIVES ET RÉSULTATS DU PLAN D'AFFAIRES	7
GOVERNANCE	8
MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE	9
RAPPORT FINANCIER	10
SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME	12
ORGANIGRAMME DE LA VICE-PRÉSIDENTE RÉGIME DE RENTES DU MOUVEMENT DESJARDINS (RRMD)	12
SOMMAIRE DU RÉGIME	13

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2011

RENDEMENT SUR LES ACTIFS

La Caisse de retraite affiche un rendement de 2,8 % pour l'année 2011 et, pour les trois dernières années, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD) surpasse l'objectif à long terme de 6,3 % avec une moyenne de 9,2 % par année.

SITUATION FINANCIÈRE

Les résultats de la plus récente évaluation actuarielle, au 31 décembre 2011, montrent un ratio de capitalisation de 83,4 % et un ratio de solvabilité de 66 %. En tenant compte des mesures d'allègement en vigueur, 217,1 M\$ des cotisations d'équilibre requises en 2012 pour amortir le déficit seront effectivement versés au Régime et la balance sera financée par l'utilisation d'une lettre de crédit.

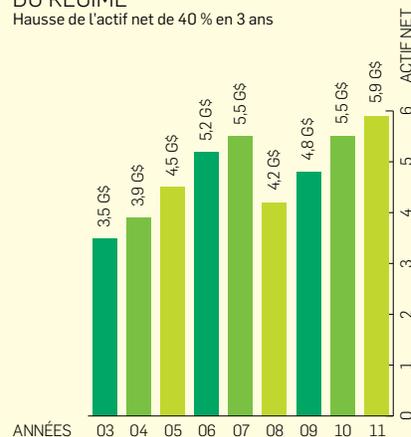
Les flux monétaires sont encore largement positifs en 2011. En effet, les cotisations perçues sont de 440 M\$ et les prestations versées sont de 253 M\$ pour une différence de 187 M\$. D'après les projections, un écart positif devrait se poursuivre pendant plusieurs années.

ACTIF NET DE 5,9 G\$ AU 31 DÉCEMBRE 2011

L'actif net du Régime se chiffre à **5,9 milliards de dollars** au 31 décembre 2011. Le RRMD se situe parmi les plus grandes caisses de retraite privées au Canada, soit au **9^e rang**.

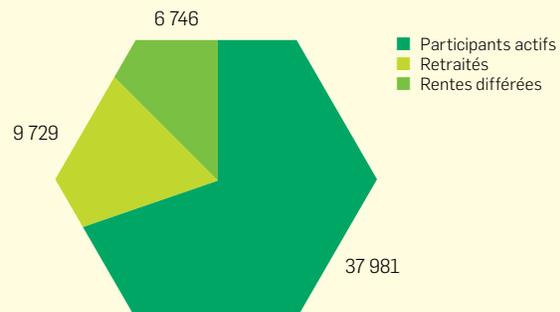
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DU RÉGIME

Hausse de l'actif net de 40 % en 3 ans



LES PARTICIPANTS AU 31 DÉCEMBRE 2011

Nombre total de participants : 54 456



Ratio du nombre de participants actifs par retraité = 3,9 par rapport à 4,3 en 2010

Nouveaux retraités en 2011 = 1 173

Nouveaux participants actifs en 2011 = 3 509

MESSAGE DU PRÉSIDENT

2011, UNE ANNÉE DE DÉFIS POUR LES RÉGIMES DE RETRAITE

Le Régime de rentes du Mouvement Desjardins a connu en 2011 un rendement de 2,8 % sur l'ensemble de ses actifs. Il est important de souligner que les objectifs annuels de rendement de 6,3 % fixés suite à la crise financière de 2008 ont été surpassés avec une moyenne de 9,2 % par année au cours des trois dernières années, ce qui confirme la pertinence de la stratégie de gestion à long terme.

Les régimes de retraite, et particulièrement les régimes à prestations déterminées comme celui du Mouvement Desjardins, subissent depuis la crise financière de la fin de 2008 d'énormes pressions sur le plan de leur financement. À cela s'ajoute aussi la pression exercée par de nouvelles réalités démographiques.

Dès 2009, des actions ont d'ailleurs été entreprises afin de mieux identifier les risques financiers et de les gérer avec efficacité. Malgré cela, la faiblesse persistante des taux d'intérêt et la volatilité des marchés financiers, particulièrement au cours du second semestre, ont continué d'affecter négativement le Régime.

Dans la foulée des travaux entrepris en 2009 et dans le but de préserver la sécurité financière future des employés et retraités, un comité de travail du RRMD, appuyé de différents experts, a été mandaté pour suivre de près la situation financière du Régime et élaborer des recommandations dans le but d'atténuer les impacts des déficits de solvabilité et de capitalisation sur l'ensemble du Mouvement.

Outre une seconde hausse du niveau des cotisations à compter de 2012, divers scénarios ont ainsi été analysés pour assurer une gestion optimale du déficit du service passé et pour mieux encadrer l'évolution du Régime de rentes pour le service futur. Les grandes orientations en résultant et les pistes de solutions ont été approuvées par le conseil d'administration de la Fédération en février 2012 et font maintenant l'objet de consultations auprès des parties prenantes au Régime.

En plus du rendement sur l'actif du Régime, la hausse des cotisations mise en place en 2012, les nouvelles orientations du Mouvement Desjardins ainsi qu'une stratégie de gestion appropriée permettront de bien capitaliser le RRMD à long terme.

LA STRATÉGIE DE GESTION À LONG TERME TOUJOURS DE MISE

Le maintien d'une stratégie de gestion à long terme est essentiel pour assurer une gestion optimale et efficace d'une caisse de retraite. Il importe d'éviter de prendre des décisions d'investissement à court terme basées sur des mouvements ponctuels de marché.

Au cours des 30 dernières années, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins a connu 25 années de rendement positif, dont une année sur deux de rendement supérieur à 10 %. Pour 2011, le Régime affiche un rendement de 2,8 % sur ses actifs.

Au cours de l'année 2011, le recul de plusieurs marchés boursiers explique la performance négative de 7,5 % du portefeuille d'actions. Pour limiter ces diminutions, les gestionnaires ont continué globalement à ajouter de la valeur. Le portefeuille à revenu fixe affiche un excellent rendement de 11,1 %, conséquemment à la baisse des taux d'intérêt. Le portefeuille de titres liés à l'inflation termine l'année en force avec un rendement de près de 11,6 %, dont 12 % pour le portefeuille immobilier, lequel a profité de plusieurs transactions porteuses au cours de l'année 2011.



SAINTE GOUVERNANCE – UNE RIGUEUR AU SERVICE DES PARTICIPANTS

Comme en 2010, chacune des classes d'actifs a été révisée en 2011 et a fait l'objet de nouveaux plans d'investissement approuvés par le Comité de placement. Le Comité de retraite garde le cap sur un horizon à long terme et confirme sa confiance dans les politiques de placement en vigueur qui, dans le passé, ont livré de solides performances.

COMMUNICATION PLUS SOUTENUE AVEC LES PARTICIPANTS ET RETRAITÉS

En mars dernier, des capsules d'information animées ont été déployées sur le site Internet du Régime. Ces capsules visent à mieux faire connaître les outils mis à la disposition des participants pour les aider dans la planification de leur retraite. Des activités de communication pédagogiques ont aussi été amorcées dans le but de rassurer davantage les participants sur la solidité du Régime.

Également, un plus grand nombre de participants a eu l'occasion d'assister à l'assemblée générale annuelle 2011 du Régime, grâce à la webdiffusion accessible simultanément via le site Internet du Régime. Finalement, un plan de communication a été élaboré afin de soutenir les travaux en lien avec l'évolution du Régime.

REMERCIEMENTS

Je remercie, pour leur précieuse contribution au Comité de retraite, M. Pierre Leblanc, représentant des employeurs, et M. Yvon Lesiège, observateur, représentant des retraités, bénéficiaires et participants détenant une rente différée, qui ont quitté leur fonction en 2011. Par la même occasion, je souhaite la bienvenue à M^{me} Line Lemelin, représentante des employeurs, et M. Normand Deschênes, observateur, représentant des retraités, bénéficiaires et participants détenant une rente différée. Finalement, je tiens à remercier tous les membres du Comité de retraite, le premier vice-président, Finances, Trésorerie et chef de la direction financière du MD et l'équipe de la vice-présidence Régime de rentes du Mouvement Desjardins pour leur contribution et leur soutien constant au cours de l'année 2011.

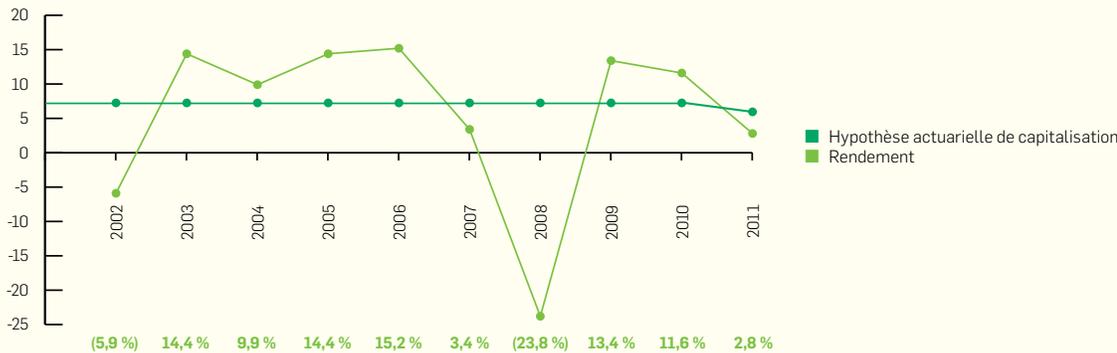
Denis Paré, président

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DU RÉGIME

Le rendement réalisé en 2011 a été de 2,8 %. Pour la période de trois ans, depuis la crise de 2008, le rendement annuel moyen a été de 9,2 %, ce qui est supérieur à l'hypothèse actuarielle de 6,3 % utilisée dans le calcul de la situation financière à long terme du Régime. L'année 2011 a été marquée par l'aggravation de la crise de la dette souveraine en zone euro. L'ampleur de cette crise a été plus grande que tous les autres événements politiques, financiers et économiques à être survenus ailleurs dans le monde. Cette situation s'est traduite par une ruée vers les actifs moins risqués et plus sécuritaires comme les obligations canadiennes et américaines. Par conséquent, ces titres ont enregistré des rendements exceptionnels, rarement observés dans le passé. Dans ces conditions, les marchés boursiers à l'échelle planétaire ont vu leurs valeurs reculer de plus de 9 %, à l'exception de celui des États-Unis.

La stratégie d'allocation d'actifs basée sur l'investissement guidé par le passif a été mise à jour au cours de l'année. Cette stratégie a pour principal objectif de guider la gestion des actifs en tenant compte des engagements envers tous les participants du Régime. Pour 2012, les améliorations qui seront apportées concerneront la couverture du risque de taux d'intérêt associé à la solvabilité et à la charge comptable du Régime. Toutefois, l'équilibre recherché dans la pondération des trois grands facteurs de risque du Régime, à savoir les taux d'intérêt, le taux d'inflation et les cycles économiques, demeurera au centre de la stratégie.

HISTORIQUE DU RENDEMENT DU RÉGIME



RÉPARTITION D'ACTIFS

CLASSE D'ACTIFS	RENDEMENT 2011	ALLOCATION AU 2011-12-31	ALLOCATION CIBLE 2011
ALLOCATION STRATÉGIQUE ¹			
MARCHÉ MONÉTAIRE	1,4 %	2,3 %	2,0 %
OBLIGATIONS UNIVERS	9,7 %	18,1 %	20,5 %
OBLIGATIONS LONG TERME	19,6 %	8,6 %	7,5 %
DETTES DE PAYS ÉMERGENTS	6,7 %	2,0 %	2,0 %
AUTRES	6,5 %	0,3 %	0,0 %
TOTAL TITRES À REVENU FIXE	11,1 %	29,0 %	30,0 %
ACTIONS CANADIENNES	(9,3 %)	14,3 %	15,0 %
ACTIONS AMÉRICAINES	(3,9 %)	2,3 %	2,8 %
ACTIONS EAEO	(14,6 %)	2,0 %	2,8 %
ACTIONS MONDIALES	(5,1 %)	20,0 %	19,6 %
ACTIONS DE PAYS ÉMERGENTS	(13,9 %)	2,1 %	2,8 %
PLACEMENTS PRIVÉS	16,5 %	5,3 %	5,0 %
TOTAL TITRES DE CROISSANCE	(4,9 %)	46,0 %	48,0 %
PLACEMENTS EN INFRASTRUCTURES	10,9 %	9,1 %	8,0 %
PLACEMENTS IMMOBILIERS	12,1 %	13,6 %	12,0 %
TOTAL TITRES LIÉS À L'INFLATION	11,6 %	22,7 %	20,0 %
TOTAL	3,0 %	100,0 %	100,0 %
ALLOCATION TACTIQUE ¹			
GTAA ²	(4,5 %)	2,2 %	2,5 %
TOTAL GLOBAL	2,8 %	100,0 %	100,0 %

¹ L'allocation stratégique représente 97,5 % de l'allocation totale des actifs du RRMD et l'allocation tactique, 2,5 %.

² Gestion tactique d'allocation des actifs

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DU RÉGIME

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

L'année 2011 a été riche en bouleversements. Elle a débuté sur fond de crise en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Les prix du pétrole ont alors suivi la montée des tensions, atteignant presque les 115 \$ US pour le baril de « West Texas Intermediate (WTI) » en raison de l'incertitude relative à de possibles perturbations dans certains grands pays producteurs de pétrole. La hausse des prix de l'essence qui en a résulté a eu une incidence sur la croissance économique mondiale. Le 11 mars 2011, le Japon subissait un tremblement de terre et un tsunami qui ont endommagé plusieurs centrales nucléaires. En plus de faire retomber ce pays en récession, les arrêts de production dans les secteurs d'exportation ont perturbé l'approvisionnement de nombreuses usines nord-américaines, notamment dans le secteur automobile.

Aux États-Unis, l'incertitude politique et les débats relatifs au relèvement du plafond de la dette ont finalement entraîné en août une décote de la dette américaine par l'agence Standard & Poor's. Au même moment, la publication d'indicateurs économiques décevants provoquait une forte volatilité sur les marchés financiers. Les prévisions de croissance économique des pays industrialisés ont alors été fortement révisées à la baisse. Quant à la crise des dettes souveraines en Europe, elle a fait des vagues tout au long de l'année 2011 et la situation continue d'être préoccupante. Malgré tous les efforts réalisés dans le courant de l'année, les investisseurs demeurent sceptiques quant à la capacité des dirigeants européens à reprendre la situation en main. Cela a eu comme conséquence d'augmenter les coûts de financement de plusieurs pays membres de la zone euro.

Cette succession d'événements a créé beaucoup de volatilité sur les marchés financiers en 2011. Les taux d'intérêt obligataires nord-américains ont d'ailleurs atteint leurs plus bas niveaux en plus de 50 ans, et ce, pour plusieurs échéances. De plus, le prix de l'or a également dépassé les 1 900 \$ US l'once. La Réserve fédérale américaine a multiplié les actions pour ranimer leur économie. Ces efforts ont plutôt permis d'éviter une autre récession sans véritablement relancer la croissance. Les difficultés persistantes connues par les marchés de l'emploi et de l'immobilier le montrent bien. Le Canada a, quant à lui, mieux tiré son épingle du jeu, grâce à un système financier solide et à l'abondance de matières premières recherchées à l'échelle mondiale, même si les problèmes d'approvisionnement de certaines industries ont provoqué une baisse du PIB réel au deuxième trimestre. La valeur élevée du dollar canadien a malmené les exportations, mais elle a favorisé les investissements des entreprises.

LES TITRES À REVENU FIXE

Le marché obligataire a connu une année ponctuée de rebondissements. Les problèmes de l'endettement américain, le nouvel assouplissement quantitatif préconisé par la Réserve fédérale américaine et principalement l'incapacité des autorités européennes à trouver une solution viable à la perte de confiance des investisseurs à l'égard de leurs dettes ont permis la création d'un environnement favorable aux titres obligataires canadiens.

L'aplatissement de la courbe de rendement s'est donc poursuivi en 2011, suite à la baisse des taux de longue échéance causée par la ruée des investisseurs vers les titres refuge. La situation enviable du Canada, tant d'un point de vue économique que budgétaire, n'a fait qu'amplifier le phénomène.

Dans cet environnement, les obligations de sociétés ont vu leurs écarts de crédit s'élargir, entraînant une performance moindre des obligations corporatives.

Le portefeuille d'obligations

L'année 2011 a été mouvementée pour les gestionnaires d'obligations qui ont vu les taux d'intérêt diminuer à des niveaux historiquement bas. Les différentes approches préconisées ont permis au portefeuille de terminer l'année parmi les meilleurs gestionnaires de l'industrie. L'excellente gestion de la durée a été le principal élément ayant permis cette performance.

La baisse des taux de longue échéance a ralenti la mise en place de la stratégie d'allongement de la durée du portefeuille. Le processus s'accroîtra davantage en 2012, peu importe les conditions de marché.



LES TITRES DE CROISSANCE

Après un début d'année prometteur, les marchés boursiers ont rapidement changé de direction, affectés par la perte d'appétit des investisseurs pour le risque. Les événements géopolitiques ont été portés à l'avant-plan, écartant ainsi les données fondamentales. Les marchés perçus comme plus risqués, tels que les pays émergents et les pays de la zone européenne, ont davantage souffert de cette aversion pour le risque. Les marchés ont repris quelque peu leur souffle lors du dernier trimestre, mais 2011 a affiché tout de même un des pires rendements au cours des dix dernières années, à l'exception de 2008.

Le portefeuille d'actions canadiennes

L'indice canadien S&P/TSX a obtenu un rendement négatif de 9,6 % au cours de la dernière année. L'augmentation de la prime de risque ainsi que l'anticipation d'une croissance plus modérée des bénéfices des sociétés expliquent cette contre-performance. Le portefeuille du Régime affiche une valeur ajoutée de 30 points de base. La répartition sectorielle ainsi qu'un choix de titres plus défensif expliquent cette performance.



REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DU RÉGIME

Le portefeuille d'actions mondiales

L'indice MSCI Monde, regroupant l'ensemble des pays développés, a obtenu un rendement négatif de 3,2 %. Ce résultat ne met pas en lumière toute la dispersion des rendements obtenus au cours de 2011. Les problèmes liés à la dette européenne ont beaucoup moins affecté le marché américain où l'indice phare, le S&P 500, a terminé en territoire positif à 4,6 %, tandis que l'indice international MSCI EAEO, beaucoup plus perturbé, a affiché une performance négative de 10 %. Le délaissement des actifs risqués a aussi eu un impact sur les titres de pays émergents où la valeur de l'indice a reculé de 16,4 %.

La stratégie principale du portefeuille mondial, comprenant à la fois les pays développés et les pays émergents, a affiché un rendement neutre par rapport à son indice de référence. La diversification entre les stratégies de style valeur et celles misant sur la croissance des bénéficiaires a eu un effet neutre sur la performance globale. En revanche, le choix de pays et de secteurs a fortement influencé le rendement des gestionnaires.

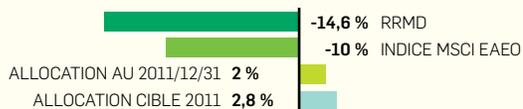
Les stratégies américaine et internationale de petite et moyenne capitalisation ont donné des résultats très différents. La crise européenne a fortement affecté le mandat international où l'indice a vu sa valeur fléchir de 12,3 %. Le gestionnaire attiré à ce mandat a très bien fait avec un gain de 140 points de base découlant principalement de son choix de titres. À l'opposé, le mandat américain a retranché près de 3,8 % sur son indice de référence qui a affiché un rendement légèrement négatif de 0,1 %.

Comme mentionné précédemment, les actions de pays émergents ont fortement été influencées par l'aversion des investisseurs pour les actifs risqués. Au cours des dix dernières années, seulement à deux reprises, l'indice MSCI pays émergents a affiché un rendement inférieur à l'indice MSCI Monde, soit en 2008 et 2011. La stratégie a toutefois connu du succès avec une valeur ajoutée de 250 points de base. La sélection de titres explique en grande partie ce gain.

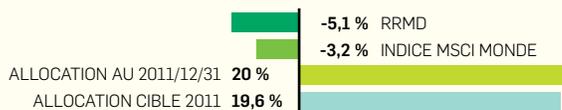
Actions américaines



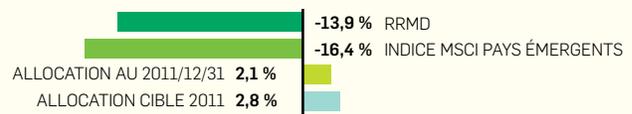
Actions internationales



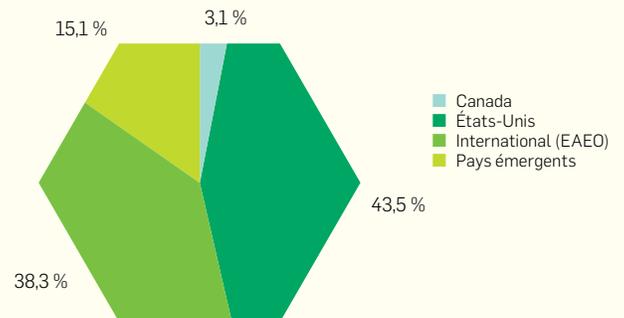
Actions mondiales



Actions de pays émergents



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ACTIONS MONDIALES AU 31 DÉCEMBRE 2011

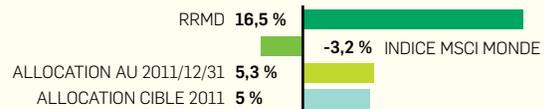


Les placements privés

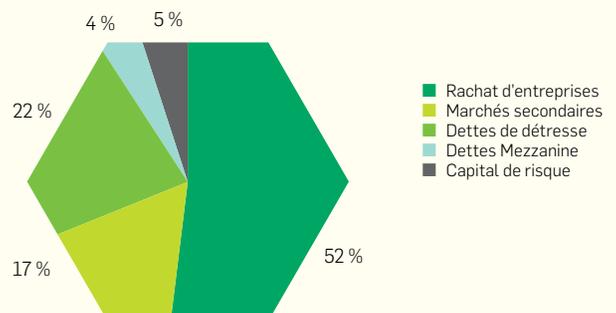
L'activité d'investissement a repris en 2011, permettant aux gestionnaires de déployer les fonds confiés par leurs investisseurs et de vendre les investissements arrivés à maturité. De plus, le marché de la vente des participations dans les fonds de placements privés a été très actif, et ce, à des prix attractifs, spécialement lors du premier semestre de l'année.

Ainsi, le contexte de marché favorable a permis de finaliser le programme stratégique de désinvestissement élaboré en 2010. Ce dernier visait à améliorer les perspectives de rendement de ce portefeuille à long terme et à optimiser le nombre de gestionnaires. Huit participations ont été vendues en cours d'année et quatre autres font l'objet d'ententes de vente qui devraient se conclure en 2012.

Pour 2011, le portefeuille de placements privés a affiché un rendement de 16,5 %, comparativement à un rendement négatif de 3,2 % pour le MSCI Monde, son indice de référence.



RÉPARTITION DES PLACEMENTS PRIVÉS PAR STRATÉGIE AU 31 DÉCEMBRE 2011



REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DU RÉGIME

LES TITRES LIÉS À L'INFLATION

L'implantation, au cours des dernières années, d'un portefeuille d'infrastructures, combinée au portefeuille immobilier déjà bien enraciné, a permis aux titres liés à l'inflation d'atteindre une pondération de 22,7 % de l'actif total de la Caisse de retraite (9,1 % en infrastructures et 13,6 % en immobilier). Ces actifs se distinguent par une corrélation avec l'inflation et par un haut niveau de rendement courant, des caractéristiques permettant au Régime d'atteindre ses objectifs à long terme.

Le rendement combiné des titres liés à l'inflation en 2011 est de 11,6 %. Il s'agit d'une performance absolue qui se compare avantageusement au rendement obtenu par le portefeuille obligataire.

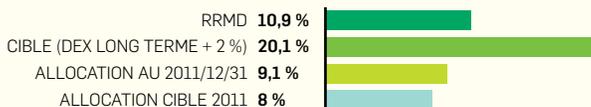
L'efficacité de cette classe d'actifs se mesure selon un horizon à long terme et à cet égard, les objectifs ont été atteints, car le taux de rendement sur dix ans s'élève à 8,4 %, représentant ainsi un rendement additionnel de 210 points de base par rapport à l'objectif actuariel de 6,3 %.

Infrastructures

Pour une deuxième année consécutive, l'activité d'investissement a été fructueuse. Trois transactions totalisant 150 M\$ ont, en effet, été conclues au cours de 2011. Soulignons notamment l'acquisition de participations dans des centrales hydroélectriques en Colombie-Britannique et dans une entreprise de service public de distribution d'eau potable en Angleterre.

Rappelons que l'allocation cible pour cette classe d'actifs est fixée à 8 % et qu'elle vise à protéger le capital contre l'inflation et à procurer un rendement courant stable et prévisible. La stratégie consiste à maintenir le cap sur le programme d'investissement en priorisant les opportunités au Canada. Au 31 décembre 2011, le portefeuille d'infrastructures représentait une pondération de 9,1 % des actifs du Régime.

Le portefeuille est d'excellente qualité et bien diversifié. Une fois de plus, il a affiché un excellent rendement de 10,9 % en 2011. L'objectif de rendement à long terme de ce portefeuille est de réaliser un rendement supérieur à l'objectif actuariel de 6,3 %. Depuis sa création en 2007, le portefeuille a généré un rendement annualisé de 9,1 %, soit 280 points de base de valeur ajoutée.

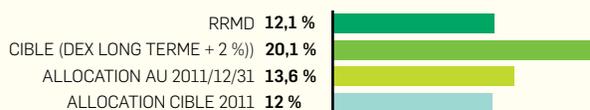


L'immobilier

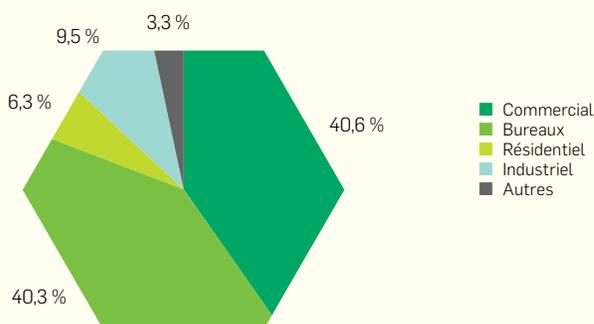
Le secteur immobilier a de nouveau connu une bonne année en 2011. Cette classe d'actifs a été particulièrement attrayante pour les investisseurs à la recherche de placements à rendement courant en guise d'alternative aux obligations, vu les taux d'intérêt historiquement bas de ces dernières.

De manière générale, l'environnement a aussi été marqué par des taux d'occupation élevés et des loyers à la hausse, consolidant ainsi les rendements courants qui étaient déjà attrayants. À cela s'ajoute la hausse de prix de la plupart des immeubles, dont les propriétaires ont pu bénéficier, en raison de la forte demande des marchés des capitaux pour les actifs immobiliers.

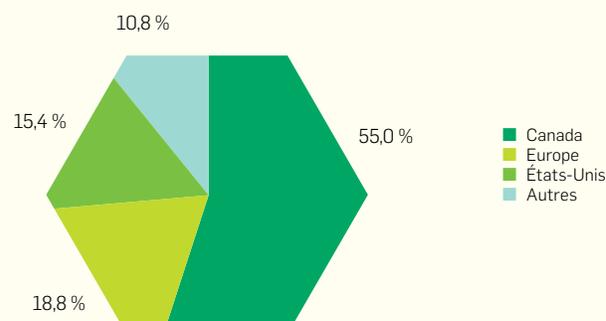
Par ailleurs, le portefeuille immobilier a fait l'objet cette année d'une réorganisation partielle qui a contribué à l'aligner encore plus sur les besoins du Régime. Les participations dans les fonds immobiliers détenant des hôtels et des résidences pour personnes âgées ont été vendues pour faire place à des investissements dans le secteur multirésidentiel et les centres commerciaux, plus stables et moins volatils. Les partenariats et les actifs de qualité devraient permettre au portefeuille de continuer à atteindre ses objectifs. Le rendement annuel réalisé au cours des dix dernières années est de 10,3 %.



RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'IMMOBILIER AU 31 DÉCEMBRE 2011



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'IMMOBILIER AU 31 DÉCEMBRE 2011



LA COUVERTURE DES DEVICES

La politique de couverture des devises n'est pas une activité de spéculation. Elle est une mesure d'atténuation du risque et a pour but de minimiser une augmentation ou une diminution de la valeur des investissements du Régime à l'étranger qui proviendrait d'une fluctuation de la devise canadienne. En plus de cette couverture, une gestion active vient tempérer davantage ce risque.

La devise canadienne, en raison de sa nature procyclique, a été influencée par les événements géopolitiques. Le huard s'est apprécié vis-à-vis de l'euro comme bon nombre de devises, mais a connu une dépréciation par rapport au dollar américain. Au total, la couverture des devises a engendré une perte de 27 points de base pour le Régime.

INVESTISSEMENT GUIDÉ PAR LE PASSIF

Le Comité de retraite a adopté, il y a cinq ans, une politique d'investissement guidé par le passif. Cette démarche prend en compte les trois enjeux majeurs du Régime : augmenter la couverture de la durée du passif de solvabilité, procurer un rendement suffisant pour assurer le provisionnement du Régime à long terme et faciliter l'intégration de la charge de retraite selon les nouvelles normes internationales d'information financière (IFRS). La politique comporte deux volets, dont le premier consiste à investir en titres à revenu fixe et en titres liés à l'inflation afin de maximiser le ratio de couverture de la durée des passifs de solvabilité et de comptabilité. Le second, d'attribuer une partie de la Caisse en titres de croissance pour chercher à optimiser la relation risque/rendement. À partir de 2012, les cotisations additionnelles seront utilisées pour accélérer l'atteinte d'un équilibre entre la gestion du risque de taux d'intérêt et l'atteinte d'un rendement suffisant pour répondre aux obligations du Régime. Parallèlement à cette démarche, des pistes de solutions pour allonger plus rapidement la durée du portefeuille et protéger davantage le Régime dans le cas d'événements extrêmes sont constamment sous étude.

PRINCIPALES INITIATIVES ET RÉSULTATS DU PLAN D'AFFAIRES

RÉALISATION DU PLAN D'AFFAIRES 2011 DU RÉGIME À 100 %

PRINCIPALES INITIATIVES

1. Mise en place de la nouvelle répartition d'actifs 2011 avec 27 transactions réalisées pour 2 282 M\$
2. Coresponsable du chantier sur le financement du Régime afin d'en assurer sa pérennité
3. Création d'un tableau de bord trimestriel pour la gestion des risques du Régime
4. Élaboration du plan d'investissement détaillé pour 2011-2015 pour chacune des classes d'actifs
5. Révision de la structure des frais de gestion de tous les mandats du RRMD pour une économie de 4 M\$ à compter de 2012

PROFIL DE RISQUE INTÉGRÉ DU RÉGIME

La gestion intégrée des risques du Régime est un processus continu. Pionnier dans ce domaine au niveau canadien, le RRMD a créé son premier profil de risque en 2006, lequel est révisé fréquemment, conformément à la stratégie de révision de l'évolution du risque global du Régime. Le profil de risque permet l'établissement de plans d'actions incorporés au plan d'affaires pour prendre en charge les risques du Régime et ainsi les atténuer.

LISTE DES PRINCIPAUX RISQUES DU RÉGIME PAR IMPORTANCE

1. Fluctuation des taux d'intérêt
2. Fluctuation des marchés boursiers
3. Déficit de solvabilité
4. Déficit de capitalisation
5. Charge de retraite
6. Conformité et changements aux lois et aux normes professionnelles
7. Rétention de l'expertise et préparation de la relève
8. Conception du Régime
9. Inflation

GOVERNANCE

LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ) est le représentant de tous les employeurs de Desjardins pour le compte du RRMD. Le conseil d'administration de la FCDQ a un pouvoir décisionnel en certaines matières, dont les modifications au Règlement du Régime, la nature et les modalités d'application des bénéfices octroyés aux participants et aux retraités, les taux de cotisation ainsi que l'utilisation du surplus. Selon ce que prévoit le Règlement du Régime, la Fédération, par l'entremise de son conseil d'administration, est garante des obligations (rentes aux employés) résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au Régime.

COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et par le Règlement du Régime, le Comité de retraite est le fiduciaire du Régime et, à ce titre, il a la responsabilité d'administrer sainement le Régime dans le meilleur intérêt des participants ou bénéficiaires, de le gérer et de verser aux participants et à leurs survivants les prestations promises. Les membres qui représentent les employés, les employeurs et les retraités partagent le rôle de fiduciaire du Régime.

Les représentants des employeurs sont nommés par le conseil d'administration de la FCDQ. Les représentants des participants et des retraités sont élus démocratiquement par le groupe qu'ils représentent.

COMITÉ DE PLACEMENT

Sous la responsabilité du Comité de retraite, qui adopte la politique de placement, le Comité de placement a le mandat de s'assurer que celle-ci est appliquée, respectée et suivie, au même titre qu'il supervise les activités des gestionnaires de fonds à qui sont confiés des mandats de gestion.

COMITÉ DE VÉRIFICATION, DE DÉONTOLOGIE ET DE CONFORMITÉ (CVDC)

Sous la responsabilité du Comité de retraite, le mandat du CVDC consiste essentiellement à analyser les états financiers, leur présentation et la qualité des principes comptables retenus, la gestion des risques liés à l'information financière, les systèmes de contrôle interne, les processus liés à la vérification interne et externe, les procédés appliqués à ces vérifications, la gestion de la conformité réglementaire, les règles d'éthique et de déontologie, la politique de traitement des plaintes et la gouvernance.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Depuis 2007, le Comité de retraite s'est doté d'un règlement intérieur conforme à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Le règlement intérieur énonce le fonctionnement et les responsabilités du Comité de retraite. Il est révisé annuellement par le Comité de retraite et traite notamment des sujets suivants :

- Fonctions et obligations respectives des membres du Comité de retraite
- Règles de déontologie régissant les membres du Comité de retraite
- Règles à respecter pour la désignation du président, du vice-président et du secrétaire
- Procédure applicable au cours des réunions et leur fréquence
- Mesures à prendre pour la formation des membres du Comité de retraite
- Mesures pour gérer les risques
- Contrôles internes
- Livres et registres à tenir
- Règles pour choisir, rémunérer, surveiller et évaluer les délégués, les représentants et les prestataires de services
- Normes sur les services rendus par le Comité de retraite, dont celles relatives aux communications avec les participants

REDDITION

FORMATION DES MEMBRES

- Deux formations spécifiques ont été données les 27 juin et 24 août 2011 au nouveau membre entré en fonction au cours de l'année. De plus, un colloque de formation destiné à tous les membres du Comité de retraite a eu lieu le 13 octobre dernier pour leur permettre de parfaire leurs connaissances et d'accroître leur leadership et assurer ainsi une saine gestion du RRMD.

REDDITION SUR LES PLAINTES

- En fonction de la politique de traitement des plaintes du Régime, le CVDC a reçu une seule plainte en 2011 et cette dernière est réglée.

NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES EN 2011 PAR LE COMITÉ DE RETRAITE ET SES SOUS-COMITÉS

- | | |
|---|-------------------|
| • Comité de retraite : | 4 réunions |
| • Comité de placement : | 9 réunions |
| • Comité de vérification, de déontologie et de conformité : | 3 réunions |

Total : **16 réunions**

Le taux de participation des membres des trois comités aux réunions est de 94 %.

MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS



DENIS PARÉ ^{1,3}
PRÉSIDENT DU COMITÉ
Président du conseil des représentants
Cantons-de-l'Est et vice-président du conseil
Caisse Desjardins de l'Est de Sherbrooke



NORMAN GRANT ^{2,3}
SECRÉTAIRE DU COMITÉ ET
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION,
DE DÉONTOLOGIE ET DE CONFORMITÉ
Président du conseil des représentants
Bas-Saint-Laurent et
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



JACQUES BARIL ^{1,3}
VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ ET
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PLACEMENT
Président du conseil des représentants
Est de Montréal



SERGES CHAMBERLAND ^{1,3}
Président du conseil des représentants
Saguenay-Lac-St-Jean, Charlevoix et Côte-Nord



BENOÎT TURCOTTE ^{1,3}
Président du conseil des représentants
Outaouais, Abitibi-Témiscamingue
et Nord du Québec



LINE LEMELIN ^{1,3}
Présidente du conseil des représentants
Lanaudière

REPRÉSENTANTS DES PARTICIPANTS ACTIFS



REPRÉSENTANT DES CAISSES
VINCENT COULOMBE ²
Directeur, Placement et Financement
Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg



REPRÉSENTANT DES CAISSES
SYLVAIN ROULEAU ²
Directeur principal
Marché des particuliers
Caisse populaire Desjardins du Piémont Laurentien



REPRÉSENTANT DE LA FÉDÉRATION
GUY CORMIER ⁴
Vice-président, Finances, Réseau des caisses
Fédération des caisses Desjardins du Québec



REPRÉSENTANT DES SOCIÉTÉS AFFILIÉES
MARIO LÉVESQUE
Conseiller principal en actuariat
Développement des produits et Tarification,
Assurance pour les particuliers
Desjardins Sécurité financière



MICHEL-PIERRE BERGERON
Retraité de Desjardins

REPRÉSENTANT DES RETRAITÉS, BÉNÉFICIAIRES ET PARTICIPANTS DÉTENANT UNE RENTE DIFFÉRÉE



MEMBRE EXTERNE
REYNALD-N. HARPIN ¹
Expert-conseil en placement
Administrateur de sociétés



OBSERVATEURS

REPRÉSENTANT DES RETRAITÉS,
BÉNÉFICIAIRES ET PARTICIPANTS
DÉTENANT UNE RENTE DIFFÉRÉE
NORMAND DESCHÊNES
Retraité de Desjardins



REPRÉSENTANT
DES PARTICIPANTS ACTIFS
SIMON GARNEAU
Gestionnaire de portefeuille
Desjardins Gestion internationale d'actifs

¹ Membre du Comité de placement

² Membre du Comité de vérification, de déontologie et de conformité

³ Membre du conseil d'administration de la Fédération des caisses
Desjardins du Québec

⁴ Membre observateur du Comité de placement

RAPPORT FINANCIER

Les renseignements financiers ci-joints sont extraits du rapport financier audité du Régime de rentes du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2011, sur lequel PricewaterhouseCoopers a exprimé une opinion sans réserve en date du 20 février 2012.

Pour mieux comprendre la situation financière du Régime et l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, il convient de lire les renseignements financiers à la lumière du rapport financier audité.

RÉGIME DE RENTES DU MOUVEMENT DESJARDINS

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2011	2010
PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS		
Actifs détenus sous forme de placements		
Obligations et fonds à valeur unitaire obligations	1 726 484 \$	1 673 809 \$
Actions et fonds à valeur unitaire actions	2 325 041	2 290 335
Autres fonds à valeur unitaire	136 546	135 480
Placements immobiliers	791 596	651 915
Placements en infrastructures	524 862	377 994
Placements privés	309 870	301 608
Prêts hypothécaires	12 203	13 005
Encaisse et titres de marché monétaire	239 531	387 849
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	178 734	206 517
Instruments financiers dérivés	13 469	12 522
	6 258 336	6 051 034
Passifs relatifs aux placements		
Engagements liés aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(364 178)	(540 521)
Instruments financiers dérivés	(658)	(4 184)
	5 893 500	5 506 329
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS		
Actif net à recevoir des régimes fusionnés	58 000	-
Cotisations à recevoir des employeurs	9 826	9 771
Cotisations à recevoir des employés	5 309	5 277
Autres actifs	14 307	59 225
	87 442	74 273
Autres passifs	(37 870)	(63 690)
	5 943 072 \$	5 516 912 \$
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		

Approuvé par le Comité de retraite,



_____, administrateur



_____, administrateur

RAPPORT FINANCIER

RÉGIME DE RENTES DU MOUVEMENT DESJARDINS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

pour l'exercice clos le 31 décembre 2011
(en milliers de dollars)

	2011	2010
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Revenus de placements		
Obligations et fonds à valeur unitaire obligations	51 294 \$	50 863 \$
Actions et fonds à valeur unitaire actions	49 942	39 292
Placements immobiliers	3 106	3 077
Placements en infrastructures	17 844	7 583
Placements privés	5 149	1 737
Prêts hypothécaires	791	677
Encaisse et titres de marché monétaire	1 886	1 186
Autres revenus	924	745
	130 936	105 160
Variation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés	27 634	463 292
	158 570	568 452
Cotisations		
Des employeurs	281 945	259 859
Charges administratives	(7 564)	(8 099)
	274 381	251 760
Des employés	157 655	144 068
Cotisations, déduction faite des charges administratives	432 036	395 828
Fusions de régimes	128 373	-
Ententes de transferts	3 498	1 421
	563 907	397 249
	722 477	965 701
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations versées aux participants		
Rentes	196 704	168 200
Remboursements	43 885	41 148
Décès	12 691	6 477
Transferts à d'autres régimes	91	78
	253 371	215 903
Gestion des placements, frais de garde, coûts des transactions et autres	34 963	35 114
Honoraires de performance	7 983	10 931
	296 317	261 948
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	426 160	703 753
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	5 516 912	4 813 159
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	5 943 072 \$	5 516 912 \$

SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME

La plus récente évaluation actuarielle du Régime, effectuée au 31 décembre 2011, indique un ratio de capitalisation à 83,4 % et un degré de solvabilité à 66 %. Afin d'amortir le déficit, près de 217,1 M\$ des cotisations d'équilibre requises en 2012 seront effectivement versés au Régime et la balance sera financée par l'utilisation d'une lettre de crédit. Les cotisations d'équilibre ont été établies en tenant compte des nouvelles mesures d'allègement permises par la Régie des rentes du Québec.

De plus, le coût des services courants pour 2012 a été établi à 283,7 M\$ (14 % de la masse salariale assujettie au Régime). Rappelons que, selon la politique de financement des obligations du Régime, l'ensemble des coûts du Régime est payé à 65 % par les employeurs et à 35 % par les participants actifs.

Le degré de solvabilité indique la capacité d'un régime à s'acquitter de ses obligations en cas de liquidation. Quant au degré de capitalisation, il permet d'évaluer la santé financière du Régime à long terme. Ce ratio est utilisé principalement pour établir la stratégie en matière de cotisation, car il est établi en prenant comme hypothèse la pérennité du Régime.

La chute des marchés financiers de 2008 avait affecté significativement la situation financière de l'ensemble des régimes de retraite au Canada, incluant celui du Mouvement Desjardins. Malgré des rendements très positifs en 2009 et en 2010, des marchés dépréciés en 2011 combinés à la faiblesse persistante des taux d'intérêt ont fait augmenter de manière marquée et soudaine la valeur du passif, spécialement celui calculé sur la base de solvabilité.

Cette situation a fait en sorte que les solutions mises de l'avant ces dernières années pour renforcer et consolider la santé financière du Régime ont dû être actualisées. Ainsi, le versement de cotisations d'équilibre supplémentaires a débuté le 1^{er} janvier 2012. Cette nouvelle mesure, combinée aux autres initiatives mises en place depuis trois ans et celles à venir en 2013, amélioreront la stabilité financière du RRMD, diminueront les risques et permettront au Régime de se retrouver en position d'équilibre sur le plan de la capitalisation d'ici quelques années.

La prochaine évaluation actuarielle devra être déposée auprès de la Régie des rentes du Québec avec une date effective au 31 décembre 2012.

ORGANIGRAMME DE LA VICE-PRÉSIDENTENCE RRMD AU 31 DÉCEMBRE



RAYMOND LAURIN
PVP, Finances, Trésorerie
et chef de la direction financière,
Mouvement Desjardins

SYLVAIN GAREAU
Vice-président, Régime de rentes
du Mouvement Desjardins

La vice-présidence Régime de rentes du Mouvement Desjardins relève du premier vice-président, Finances, Trésorerie et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins, M. Raymond Laurin.

SOMMAIRE DU RÉGIME

Une description détaillée des bénéfices est disponible sur le site Internet du Régime à l'adresse suivante : www.red-dgp.com.

PARTICIPATION : Obligatoire pour les salariés âgés de 25 ans et plus; facultative pour ceux qui ont moins de 25 ans.

COTISATIONS : Depuis le 3 janvier 2010, 6,45 % du salaire cotisable jusqu'à 65 % du MGA⁽¹⁾ et 9,85 % de l'excédent.

À compter du 1^{er} janvier 2012, 7,45 % du salaire cotisable jusqu'à 65 % du MGA et 10,85 % de l'excédent.

TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COTISATIONS : Taux de rendement net obtenu sur la valeur ajustée de l'actif du Régime pour une année civile; entre en vigueur au 1^{er} avril suivant jusqu'au 31 mars de l'année subséquente.

TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL CRÉDITÉ SUR LES COTISATIONS (%)

2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
9,17	3,49	3,03	2,98	4,81	11,26	10,08
2009	2010	2011	Moyenne de 10 ans			
0,15	(1,82)	1,93	4,51			

ÂGE NORMAL DE RETRAITE : 65 ans

RENTE NORMALE DE RETRAITE :

Payable à 65 ans et soumise à la clause de rente maximale :

Salaire 5 = Salaire moyen des cinq années les mieux rémunérées

MGA 5 = Moyenne du maximum des gains admissibles à la RRQ⁽²⁾ ou au RPC⁽³⁾ de l'année de la retraite et des quatre années précédentes

Pour le service avant 2009, elle est déterminée comme suit :

- (1,3 % du salaire 5 jusqu'au MGA 5 X années créditées)
- + (2 % du salaire 5 excédant le MGA 5 X années créditées)

Pour le service à compter de 2009, elle est déterminée comme suit :

- (1,5 % du salaire 5 jusqu'au MGA 5 X années créditées)
- + (2 % du salaire 5 excédant le MGA 5 X années créditées)

FORME NORMALE DE LA RENTE :

a) Participant ayant un conjoint : Rente réversible au conjoint survivant égale à 60 % du montant de la rente du retraité. De plus, une période garantie de 10 ans court à compter du début du service de la rente, pour un montant correspondant à 60 % du montant de la rente du retraité.

b) Participant sans conjoint : Rente viagère garantie pour 15 ans.

RETRAITE ANTICIPÉE :

a) Admissibilité : 55 ans et cessation de service avec tout employeur du Mouvement Desjardins.

b) Réduction actuarielle au moment d'une retraite avant l'âge de 65 ans :

Pour le service avant 2009 : 3 % par année manquante pour atteindre l'âge de 65 ans ou, si plus avantageux, la règle du 85 à 57 ans (réduction de 0,25 % par mois pour avoir la règle du 85, plus 0,25 % par mois pour avoir l'âge de 57 ans).

Pour le service à compter de 2009 : 4 % par année manquante pour atteindre l'âge de 62 ans.

INDEXATION ANNUELLE DE LA RENTE DES RETRAITÉS :

Selon la hausse de l'IPC⁽⁴⁾ sans excéder 3 %.

PRESTATION DE DÉCÈS :

a) Décès avant la retraite : Prestation égale à celle qui aurait été payée si le participant avait cessé son emploi immédiatement avant son décès.

b) Décès après la retraite : Prestation selon la forme de rente choisie par le participant.

PRESTATION DE CESSATION D'EMPLOI :

Une rente différée est payable à compter de 65 ans et est égale à la somme de la rente créditée et de la rente procurée par les cotisations excédentaires. Pour les participants âgés de moins de 55 ans, le transfert dans un véhicule de retraite autorisé est possible et est assujéti aux règles d'immobilisation contenues dans la loi applicable. Les options de transfert sont également assujétiées aux exigences et aux limites prévues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Règle du 50 % : Dans les cas de départ, de décès ou de retraite, un montant additionnel est payable au participant. Ce montant est égal à l'excédent des cotisations de l'employé sur 50 % de la valeur de la rente acquise par le participant (les « cotisations excédentaires »).

Règle du 175 % : Pour le service débutant en 2009, une prestation minimale en cas de transfert des droits accumulés sera accordée. Celle-ci sera égale à 175 % des cotisations régulières versées par un participant pour la même période, avec les intérêts accumulés.

MESURE TRANSITOIRE DE LA REFONTE DE 2009 :

La mesure transitoire est applicable à tout participant qui aura droit à une rente de retraite sans réduction avant la fin de 2013 pour son service avant 2009, peu importe qu'il opte pour la retraite à ce moment ou après 2013. Le participant recevra, pour l'ensemble de son service, une rente au moins égale à celle que le Régime lui aurait procurée n'étant pas de la refonte.

(1) MGA : Maximum des gains admissibles

(2) RRQ : Régie des rentes du Québec

(3) RPC : Régime de pensions du Canada

(4) IPC : Indice des prix à la consommation

CRÉER CHAQUE JOUR LE DESJARDINS DE DEMAIN

La base du modèle d'entreprise coopératif n'a pas changé depuis un siècle et demi : il s'agit de l'union de personnes visant à satisfaire des besoins qu'elles ont en commun. Toutefois, l'environnement économique et financier, la nature et la complexité des besoins à combler ainsi que les moyens et la technologie disponibles évoluent au fil du temps.

Créer chaque jour le Desjardins de demain, c'est tout mettre en œuvre pour être toujours en mesure de répondre efficacement aux besoins en évolution de nos membres. C'est miser pour ce faire sur l'écoute et le dialogue. C'est compter sur l'expertise et l'engagement de nos dirigeants élus et de nos employés.

Créer chaque jour le Desjardins de demain, c'est prouver que le modèle coopératif peut être performant tout en faisant une place centrale à l'humain. C'est aider concrètement les personnes et les collectivités à se développer, à accroître leur bien-être et à mieux résister aux crises économiques et financières. C'est générer de la prospérité durable.

Créer chaque jour le Desjardins de demain, c'est démontrer, dans nos caisses comme dans nos collectivités, que l'étonnant pouvoir des coopératives nous aide à bâtir ensemble un monde meilleur !